



à partir de 740€ / pers
Base 40 personnes

Les Points Forts

- ✓ Places assises pour assister à Carmen
- ✓ Ecouteurs individuels pour la visite de la place à Venise
- ✓ Boissons incluses

JOUR 1: MARSEILLE - VENISE

Rendez-vous des participants et départ le matin en direction de Nice et de l'Italie. Arrêt pour le petit-déjeuner et poursuite du voyage vers Vintimille. Une fois la frontière franchie, nous roulons le long de la Riviera des Fleurs vers Gênes et Tortona. Déjeuner libre en route. Après le repas, continuation vers Piacenza, Brescia, Vérone pour arriver en début de soirée aux environs de Venise. Installation à l'hôtel. Dîner et logement.

JOUR 2 : VENISE

Après le petit-déjeuner, départ en bateau privé en direction du centre de Venise où un guide local vous attend pour vous faire découvrir cette ville unique au monde. Les gondoles, les canaux, l'ambiance romantique, n'en finiront pas de vous enchanter. Découverte de la place Saint Marc bordée d'arcades abritant des cafés et des commerces de luxe, et le Campanile. Puis, vous apercevrez l'extérieur du Palais des Doges, et passage par le pont des Soupirs, l'un des monuments les plus emblématiques de la ville. Déjeuner au restaurant. Début d'après midi libre puis en milieu d'après-midi, dans l'un des temples les plus prestigieux de l'opéra italien, vous assisterez à la représentation de Carmen de Georges Bizet, un des opéras les plus joués au monde. Profitez de ce moment inoubliable dans ce lieu mythique. A la fin de la représentation, reprise du bateau privé et de l'autocar. Dîner tardif et logement.

Venise

Théâtre FENICE

Italie

Du 29 mai au 01 juin 2026
4 jours / 3 nuits

JOUR 3 : VENISE

Petit-déjeuner et dans la matinée trajet d'approche en bateau privé jusqu'à Venise. Matinée libre ou excursion facultative aux îles de la Lagune (organisée, réservée et payable sur place auprès de notre correspondant). Dans ce cas, embarquement sur un bateau pour découvrir deux des îles de la Lagune : Murano, l'île des verriers puis Burano, l'île des dentelles. Visite libre de cette merveilleuse petite île avec ses maisons de pêcheurs bariolées et de couleurs vives. Déjeuner dans le centre de Venise. Après le repas, visite guidée d'une Venise insolite, avec le charmant quartier de San Polo, qui est non seulement le plus petit quartier mais également l'un des plus anciens de la ville. San Polo est l'un des quartiers les plus vivants, avec de nombreuses boutiques, de petits marchés et de lieux incontournables comme la Basilique de Santa María Gloriosa dei Frari, la Scuola Grande di San Rocco, sans parler de son majestueux Pont du Rialto. Retour à l'hôtel, dîner et nuit.

JOUR 4 : VENISE - MARSEILLE

Petit-déjeuner et départ de Venise en longeant Brescia, Crémone. Déjeuner libre en cours de route. Après-midi, retour vers Marseille où l'arrivée est prévue en début de soirée.

NOTRE PRIX COMPREND :

Le transport en autocar de grand tourisme
L'hébergement en chambre double en hôtel 3***
La pension complète
Les boissons au cours des repas
Les transferts en bateaux privés les jours 2 et 3 (non privatisés)
Les excursions et visites mentionnées au programme
La présence d'un guide local en demi-journée les jours 2 et 3
Les écouteurs individuels
La place assise numérotée au théâtre de la Fenice
La taxe piétonne à Venise
L'assistance / rapatriement
L'assurance annulation (offerte)

NOTRE PRIX NE COMPREND PAS :

Le supplément chambre individuelle : 75 € / personne
Les déjeuners de route
Les dépenses personnelles
Les pourboires



FORMALITÉS :

Carte nationale d'identité en cours de validité ou passeport + formalités sanitaires en vigueur sur la période couvrant votre voyage selon les exigences gouvernementales du/des pays visités.

La photocopie de votre carte d'identité est obligatoire au moment de votre inscription.



CONDITIONS ET FRAIS D'ANNULATION

Pour la bonne réalisation et organisation de nos voyages, nous sommes dans l'obligation d'engager des frais qui nous obligent à appliquer des pénalités lors des annulations.

Les retenues appliquées se calculent, par personne, de la façon suivante pour tous les voyages en autocar com-portant au moins une nuit :

30 € de frais fixes non remboursables quel que soit la date d'annulation
25 % du montant du voyage de 30 à 21 jours
50 % du montant du voyage de 20 à 8 jours
75 % du montant du voyage de 7 à 2 jours
90 % du montant du voyage moins de 2 jours avant le départ
100 % du montant du voyage le jour du départ.

En cas d'annulation, l'assuré(e) est tenu(e) d'en informer immédiatement nos services soit par courrier soit par email et, s'il a souscrit l'assurance annulation auprès de nos services, doit nous faire parvenir sous cinq jours un certificat médical avec la nature de la maladie. Le dossier de demande de remboursement doit être ouvert auprès de l'assurance dans les 5 jours suivants l'annulation.

En cas d'annulation d'une personne en chambre double, il lui sera retenu d'office le supplément chambre individuelle pour la personne restante.

ASSURANCE ANNULATION

ASSUREVER assure sous certaines conditions le remboursement des sommes qui vous sont retenues lorsque vous êtes contraints d'annuler votre voyage. La garantie s'exerce notamment si l'empêchement du départ est occasionné par une maladie grave, accident grave ou le décès de l'assuré, du conjoint, descendants descendants, de la personne voyageant avec l'assuré(e) sans lien de parenté pour autant qu'elle figure sur le même bulletin d'inscription au voyage. Le remboursement interviendra déduction faite des frais fixes de 30 € par personne, d'une franchise minimum de 15 € par personne, de la prime d'assurance, des frais de visa et toutes autres sommes indiquées dans le tableau des prix sous la rubrique « le prix de comprend pas ». De plus, la souscription de l'assurance annulation ne dispense pas du paiement intégral des frais d'annulation. Toute procédure de remboursement par l'assurance ne peut être entamée qu'à cette condition.

PRINCIPALES EXCLUSIONS

Le non-respect des formalités de police et de douane ; l'obligation d'ordre professionnel ;

La guerre civile ou étrangères, les émeutes, les mouvements populaires, les actes de terrorisme tout effet de radioactivité ; Les conséquences de la toxicomanie & l'alcoolisme ;

L'état dépressif, les maladies mentales, psychiques ou nerveuses n'entrant pas d'hospitalisation supérieure à 3 jours ; Les épidémies sauf dérogation contraire stipulée à la garantie, la pollution, les catastrophes naturelles visées par la loi 826000 du 13/07/82. Les accidents ou maladies ayant fait l'objet d'une première constatation d'un traitement, d'une rechute ou d'une hospitalisation entre la date de réservation du voyage et la date de souscription de présent contrat ; Les annulations résultant d'examens périodiques de contrôle et d'observation.

CESSION DE CONTRAT

Lorsque le voyageur se trouve dans l'obligation d'annuler son voyage, il a la possibilité de céder son inscription à une autre personne remplissant les mêmes conditions et tant que cette inscription n'a produit aucun effet jusqu'à 7 jours du départ.

Dans cette hypothèse, aucun frais d'annulation, de modification ne sera retenu. Il faut néanmoins que cette cession intervienne dans un délai où elle soit techniquement réalisable : avant l'émission des billets d'avion, des billets maritimes ou obtention des visas par exemple.

En tout état de cause, le cédant et le cessionnaire sont tenus solidairement du paiement du prix du voyage et des frais complémentaires éventuels de cession.

ASSURANCE ASSISTANCE ET RAPATRIEMENT

Lorsque vous vous inscrivez sur un séjour, Sabardu Tourisme vous fait bénéficier d'une Assurance Assistance / Rapatriement incluse dans le prix du voyage.

Vous bénéficierez des prestations de MUTUAIDE Assistance en cas de maladie et/ou d'accidents graves pendant votre voyage.

Les principales exclusions sont les suivantes :

- les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, les mouvements populaires ;
- les frais engagés sans l'accord préalable de l'Assisteur ;
- les maladies et/ou blessures préexistantes diagnostiquées et/ou traitées ayant fait l'objet d'une hospitalisation dans les mois précédents la demande ; qu'il s'agisse de la manifestation ou de l'aggravation dudit état,
- etc.

Le contrat détaillé vous sera remis au moment de votre inscription.

FORMALITÉS SANITAIRES

Il est impératif et jusqu'au jour du départ de consulter les informations liées à la situation sanitaire de la destination choisie figurant dans la rubrique « conseils aux voyageurs » du site www.diplomatie.gouv.fr (plus spécifiquement concernant la sous rubrique « santé »).